

**REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE EGALITE FRATERNITE**

COMMUNE DE NEUVY

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE
DU
CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 3 AVRIL 2023**

L 'AN DEUX MIL VINGT TROIS LE 3 AVRIL A 19 HEURES LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE NEUVY DUMENT CONVOQUE, S'EST REUNI EN SESSION ORDINAIRE A LA MAIRIE DE NEUVY SOUS LA PRESIDENCE DE MONSIEUR MARION PATRICK MAIRE

Présents : MARION Patrick – BARBILLON Anne-Marie (procuration de BENEVAUT Anita) – DUFOUR Daniel - GILBERT Delphine - DESPREZ Rudy - HENRY Martine – VOROBIEFF Serge - BESSONNIER Noël (procuration de BESSONNIER Sylvie).

Absents : BESSONNIER Sylvie- GAUTIER Aurélie – BENEVAUT Anita

Convocation du :24/03/2023

Secrétaire : BARBILLON Anne-Marie

Ordre du jour :

- **Vote des taux,**
- **Affectation des résultats budget général,**
- **Affectation des résultats budget annexe,**
- **Vote du budget primitif général,**
- **Vote du budget primitif annexe,**
- **Cérémonie des Déportés,**
- **Cérémonie du 8 mai,**
- **Questions diverses.**

VOTE DES TAUX

Vote : 10 voix pour (dont 2 pouvoirs)

Monsieur le Maire présente l'état de notification des produits prévisionnels et des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter les taux pour cette année et approuve l'état présenté :

- Taxe foncière (bâti) taux communal :	12.48 %
- Taxe foncière (bâti) taux départemental :	24.40 %
 Soit :	36.88 %
- Taxe foncière (non bâti) taux communal :	64.16 %
- Taxe d'habitation pour les résidences secondaires taux communal :	12.00 %

AFFECTATION DES RESULTATS DU BUDGET GENERAL

10 voix pour (dont 2 pouvoirs)

Monsieur le Maire rappelle les résultats du compte administratif 2022 :

- section de fonctionnement : + 54 328.16 €
- section d'investissement : + 10 371.28 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de l'affectation des résultats de fonctionnement de l'année 2022 sur le budget primitif 2023 de la façon suivante :

- section de fonctionnement recettes : C/ 002 + 46 755.44 €
- section d'investissement recettes : C/1068 + 7 571.72 €

Le résultat d'investissement de l'année 2022 est reporté sur le budget primitif 2023 de la façon suivante :

- section d'investissement recettes : C/001 + 10 371.28 €

AFFECTATION DES RESULTATS DU BUDGET ANNEXE

10 voix pour (dont 2 pouvoirs)

Monsieur le Maire rappelle les résultats du compte administratif 2022 :

- section de fonctionnement : + 179 690.80 €
- section d'investissement : - 37 740.95 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de reporter le résultat de fonctionnement de l'année 2022 sur le budget primitif 2023 de la façon suivante :

- section de fonctionnement recettes : C/ 002 + 179 690.80 €

Le résultat d'investissement de l'année 2022 est reporté sur le budget primitif 2023 de la façon suivante :

- section d'investissement dépenses : C/001 - 37 740.95 €

VOTE DU BUDGET PRIMITIF GENERAL

10 voix pour (dont 2 pouvoirs)

Après en avoir discuté le Conseil Municipal accepte le budget primitif 2023 qui s'équilibre de la façon suivante :

En section de fonctionnement : 300 175.44 €
En section d'investissement : 31 660.00 €

VOTE DU BUDGET PRIMITIF ANNEXE

10 voix pour (dont 2 pouvoirs)

Après en avoir discuté le Conseil Municipal accepte le budget primitif 2023 établi de la façon suivante :

En section de fonctionnement

- dépenses : 138 425.35 €
- recettes : 295 814.08 €

En section d'investissement :

- dépenses : 121 380.95 €
- recettes : 138 425.35 €

CEREMONIE DES DEPORTES

La cérémonie des déportés aura lieu le dimanche 30 avril. Programme :

- rendez-vous devant la mairie à 10h30,
- dépôt de gerbe au monument aux Morts,
- vin d'honneur à la mairie

CEREMONIE DU 8 MAI

La cérémonie du 8 mai aura lieu le lundi 8 mai. Programme :

- rendez-vous devant la mairie à 10h30,
- dépôt de gerbe au monument aux Morts,
- vin d'honneur à la mairie.

QUESTIONS DIVERSES

Mr Desprez signale que le lavoir avait subi les dommages de la grêle du mois de juin 2022. Il est décidé que le couvreur sera sollicité pour faire les réparations avant que la charpente soit abîmée.

Il informe également Mr le Maire qu'il ne reçoit plus ses factures de cantine garderie et celles pour l'eau. En ce qui concerne la cantine-garderie, les factures du mois de janvier et février arriveront sous quelques jours ceci est confirmé par le Trésor Public de Romorantin. Pour les factures d'eau, il faut demander au service concerné de la Communauté de Communes du Grand Chambord.

Monsieur le Maire informe les conseillers que l'école change de circonscription. En effet à compter du 1^{er} septembre 2023 l'école de Neuvy fera partie de la circonscription de Contres au lieu de celle de Blois actuellement.

Monsieur le Maire fait savoir que les restaurateurs de « la cheminée » vont cesser leurs fonctions.

Une personne de Dhuizon qui possède déjà une épicerie a fait une proposition de reprise.

Rapport sur la station d'épuration : la mairie a reçu un rapport sur la situation de la station d'épuration, elle est en bon état de fonctionnement.

Convention avec la commune de Bracieux pour le Centre de Bracieux : les « Bracicotins ». Le conseil demande au Maire de signer une convention modifiée pour l'avenir, en indiquant que seuls les enfants qui sont scolarisés dans notre école peuvent bénéficier de l'aide financière de la commune pour accéder au Centre de Bracieux.

Lotissement communal : il reste 4 lots à vendre. Le conseil municipal pense qu'il faut commencer à travailler sur l'autre partie du lotissement. Prochainement la commission urbanisme sera réunie pour entamer les premières démarches.

Fin de séance 21h

